

COMMUNIQUE DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 03/06/2020

VISITE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX À ROMAGNAT PORTÉE PAR AUVERGNE HABITAT.

Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, Préfète du Puy-de-Dôme, Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental, Odile VIGNAL Vice-Présidente de Clermont Auvergne Métropole, en charge de l'Habitat, de l'Environnement, du Développement durable, Énergie et Fonds de Solidarité Logement Laurent BRUNMUROL Maire de Romagnat, d'Arnaud GUILLEMAIN D'ÉCHON, Président d'Auvergne Habitat, et de la Présidente de la Fédération Française du Bâtiment ont visité le chantier de construction de logements sociaux à la Résidence Le Quairon, dans le cadre de la reprise des chantiers du BTP suite à la crise sanitaire COVID-19.

Dans le contexte de la crise sanitaire et d'un important ralentissement voire d'un arrêt de nombreuses entreprises du BTP, le Gouvernement, après des échanges nourris avec les représentants du BTP, a construit un accord collectif en vue de la reprise prochaine des chantiers dans un cadre préservant la santé des salariés, dû à la nécessité d'assurer la continuité de l'activité et d'éviter une mise à l'arrêt total des chantiers pour ne pas déstabiliser les entreprises concernées mais aussi l'ensemble de la chaîne économique .

Dans le département du Puy-de-Dôme, la Préfète a mis en place, dès le 8 avril dernier, un comité local réunissant les différents acteurs du BTP, associant notamment les maîtres d'ouvrage, les représentants des entreprises et des fédérations, afin d'identifier et de lever les freins à la reprise, et également de partager les bonnes pratiques, de capitaliser et de diffuser l'information, avec notamment :

- le lien vers la plate-forme de la CCI qui propose, pour toutes les entreprises du département différents moyens d'accès à des commandes de masques ;
- le lien de l'UMIH63 répertoriant les restaurants et hébergement ouverts ;
- la cartographie des déchetteries avec leurs conditions d'ouverture ;
- la charte partenariale établie par la FFB, avec plusieurs acteurs de la construction, pour la gestion des chantiers dans le Puy-de-Dôme (signée le 15 mai) ;
- le guide financier et juridique établi par l'ordre des architectes.

La Préfète a également sensibilisé les collectivités « à ne pas ralentir la délivrance des autorisations administratives, ré-ouvrir les déchetteries pour les entreprises et mettre à disposition des entreprises leurs salles communales comme espace de restauration ». Globalement, on note de fortes volontés

Contacts presse

Tél : 06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18
Tél : 04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14
www.puy-de-dome.gouv.fr

18, boulevard Desaix
63000 Clermont-Ferrand

et mobilisations de tous les acteurs pour la reprise des chantiers. Une enquête menée du 12 au 14 mai 2020 auprès des entreprises du bâtiment donne, pour la région auvergn-Rhône-Alpes :

- une hausse du nombre de chantiers de bâtiment ouverts (78% au 15 mai contre 54% au 7 mai) ;
- 80% de l'emploi du secteur présent avant la crise sanitaire est en activité au 15 mai (contre 65% au 7 mai) ;
- 68% des entreprises ont confiance en la reprise de leur activité.

La visite d'aujourd'hui portait sur la construction d'une opération de 11 logements sociaux « Le Quairon » situé 16 rue Pierre et Marie Curie à Romagnat, portée par Auvergne Habitat en maîtrise d'ouvrage directe. Cette opération a été co-financée avec des aides de l'État, de la Métropole et du Conseil départemental et des prêts de la Caisse des Dépôts et d'Action Logement.

Dès les premiers jours du confinement, Auvergne Habitat a réuni tous les acteurs du chantier pour mettre en place rapidement les mesures permettant de garantir la sécurité des intervenants et permettre la reprise du chantier au plus tôt, avec notamment :

- la réalisation d'avenants aux PGC (plan général de coordination) et PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) ;
- la prise en charge d'un nettoyage quotidien de la base vie par Auvergne Habitat, et d'une mission complémentaire COVID-19 pour le contrat du SPS ;
- la mise à disposition par les entreprises de gel hydroalcoolique, lingettes, masques, etc. ;
- la mise en place par l'architecte d'un planning hebdomadaire d'intervention dans les appartements pour éviter la coactivité au sein d'un même appartement ;
- L'organisation d'un sens de circulation sur chantier.

Par ailleurs, les délais de réalisation de l'opération ont été revus pour intégrer les modifications du déroulement du chantier, liées à la gestion de la crise sanitaire. Le report de la livraison ne donnera pas lieu à pénalités de retard. Enfin, pour soutenir les entreprises et contribuer à leur donner de la perspective dans ce contexte incertain, Auvergne Habitat a accéléré ses délais de paiement et le lancement d'appels d'offres.

Contacts presse